

La vaccination,
la meilleure protection

Juin 2015

Programme de vaccination contre l'hépatite B en milieu scolaire

Questions et réponses à l'intention
des intervenants



ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

<http://intranetreseau.rtss.qc.ca> ou www.msss.gouv.qc.ca section **Documentation, rubrique **Publications****

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN : 978-2-550-73563-2 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2015

Depuis 2008, le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4^e année du primaire est réalisé avec le vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix, selon un calendrier à 2 doses pour enfants administrées à 6 mois d'intervalle. Aucun autre vaccin n'est disponible dans ce programme de vaccination.

L'administration du Twinrix selon un calendrier modifié et la gestion de situations particulières peuvent susciter diverses questions. Depuis le mois de septembre 2013, les premières cohortes d'enfants vaccinés en 4^e année du primaire sont arrivées en 3^e année du secondaire. Une mise à jour de la vaccination est prévue à ce moment et pourrait concerner la vaccination contre l'hépatite B. Ce document vise à guider les intervenants.

PROGRAMME DE VACCINATION, CONSENTEMENT, CLIENTÈLE

1. *Pourquoi le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4e année du primaire est-il réalisé avec un vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A?*

Selon des données québécoises récentes, 2 doses pour enfants du vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix, administrées à 6 mois d'intervalle à des enfants âgés de 8 à 10 ans offrent une protection contre l'hépatite B comparable à celle du vaccin Recombivax HB, administré en 3 doses, utilisé auparavant (séroprotection de 96,5 % et séroprotection de 99,2 %).

Compte tenu de l'épidémiologie de l'hépatite B au Québec, la différence entre la protection conférée par le vaccin Twinrix et celle conférée par le vaccin Recombivax HB n'est pas jugée significative. En effet, la circulation du virus a considérablement diminué au sein des groupes visés par les programmes de vaccination contre l'hépatite B, au point où ces groupes ne présentent pratiquement aucun cas. La probabilité d'être infecté au cours d'un contact avec une personne porteuse de l'hépatite B est maintenant considérée comme très faible pour les nouvelles cohortes d'enfants qui seront vaccinés en 4^e année du primaire.

De plus, le vaccin combiné offre une protection de 100 % contre l'hépatite A et permet de réduire le nombre d'injections. La vaccination contre l'hépatite A est recommandée à l'occasion de voyages en région où la maladie est endémique.

Le vaccin combiné offre une protection à long terme contre les hépatites B et A, et actuellement il n'est pas indiqué pour les personnes immunocompétentes de recevoir une dose additionnelle du vaccin après plusieurs années. La durée de protection contre les hépatites B et A est d'au moins 20 ans chez les personnes jeunes en bonne santé.

2. Les parents peuvent-ils accepter la vaccination uniquement contre l'hépatite B ou uniquement contre l'hépatite A?

Non. Le formulaire de consentement vise à la fois la vaccination contre l'hépatite B et la vaccination contre l'hépatite A. Il s'agit d'un **programme de vaccination contre l'hépatite B**, et le seul produit disponible dans ce programme est le vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix.

Le vaccin contre l'hépatite B seule est disponible **gratuitement** dans le réseau de soins, au CLSC ou dans une clinique médicale.

Le vaccin contre l'hépatite A seule est disponible dans le réseau de soins, mais **n'est pas gratuit**.

3. Le calendrier de vaccination recommandé pour les enfants de la 4^e année du primaire peut-il être utilisé pour une autre clientèle?

Non. Ce calendrier de vaccination est basé sur des données québécoises récentes obtenues auprès d'enfants âgés de 8 à 10 ans. Il n'est donc pas applicable à une autre population et ne s'applique qu'au programme de vaccination en 4^e année du primaire. Pour toute autre situation, il faut se référer au calendrier régulier de vaccination du *Protocole d'immunisation du Québec* (PIQ).

4. Pourquoi demande-t-on les antécédents de vaccination dans le formulaire de consentement?

Les antécédents de vaccination sont vérifiés afin de permettre le recueil des données de couverture vaccinale et ainsi établir la proportion d'enfants considérés comme étant protégés **avant et après** l'intervention.

VACCIN, DOSAGE

5. Quel est le vaccin utilisé dans le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4^e année du primaire?

Le vaccin utilisé est le Twinrix format Junior en seringue unidose de 0,5 ml (360 unités ELISA d'antigène du VHA et 10 µg d'AgHBs).

6. Certains enfants en 4^e année du primaire sont âgés de 11 ans et plus. Peut-on les vacciner avec le vaccin Twinrix format Junior?

Non. Les jeunes âgés de 11 à 15 ans doivent recevoir le Twinrix format adulte, soit 1 ml (720 unités ELISA d'antigène du VHA et 20 µg d'AgHBs). Un calendrier à 2 doses avec le Twinrix 1 ml est homologué chez les jeunes âgés de 1 à 17 ans, la seconde dose étant administrée avec un intervalle minimal de 6 mois moins 2 semaines après la première.

7. Le nombre d'unités ELISA d'antigène du VHA est moins élevé dans le Twinrix format Junior. Les enfants seront-ils suffisamment protégés contre l'hépatite A?

Oui. Selon des données québécoises récentes, l'administration, à 6 mois d'intervalle, de 2 doses de Twinrix format Junior offre aux enfants âgés de 8 à 10 ans une protection de 100 % contre l'hépatite A.

8. Un enfant n'a pas pu recevoir sa dose de Twinrix format Junior à l'école, comme prévu, et doit la recevoir au CLSC. Que peut-on lui administrer?

Cet enfant peut recevoir gratuitement le Twinrix format Junior, conformément aux modalités du programme de vaccination contre l'hépatite B en 4^e année du primaire.

9. Le vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A est-il efficace et sécuritaire lorsqu'il est administré en même temps que d'autres vaccins?

Oui. Il s'agit alors de respecter la règle habituelle lorsque des vaccins sont administrés simultanément. Rien n'indique que cette pratique puisse causer des problèmes. Des renseignements à ce sujet se trouvent dans la section pour les professionnels de la santé du site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la vaccination (www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?documentation_pro).

Mise à jour de la vaccination des jeunes en 3^e secondaire

Les premières cohortes d'enfants vaccinés en 4^e année du primaire avec le vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix, **sont arrivées** en 3^e secondaire **en** septembre 2013. Une mise à jour de la vaccination est prévue à ce moment et pourrait concerner la vaccination contre l'hépatite B.

10. Quel vaccin doit être utilisé pour la mise à jour de la vaccination de jeunes qui n'auraient pas été vaccinés contre les hépatites B et A en 4^e année du primaire?

Ces jeunes doivent être vaccinés avec un vaccin monovalent contre l'hépatite B. Deux calendriers sont recommandés pour cette vaccination (voir la section 10.4.2 du PIQ) :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Vaccin monovalent contre l'hépatite B : pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, 2 doses de 1 ml avec un intervalle de 4 à 6 mois entre les doses.• Vaccin monovalent contre l'hépatite B : 3 doses de 0,5 ml selon le calendrier régulier à 0, 1 et 6 mois. |
|--|

Le calendrier de vaccination à 2 doses facilite la vaccination et diminue le risque qu'un jeune ne soit pas vacciné.

11. Pourquoi ces jeunes ne bénéficient-ils pas de la protection contre l'hépatite A lors de la mise à jour de la vaccination en 3^e secondaire?

Le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4^e année du primaire est réalisé avec le vaccin combiné pour les raisons énoncées à la question 1.

Actuellement, il n'existe pas de programme universel de vaccination gratuit contre l'hépatite A. La mise à jour de la vaccination effectuée en 3^e secondaire vise à offrir à ces jeunes une protection contre l'hépatite B.

12. Un jeune a reçu une seule dose de Twinrix format Junior en 4^e année du primaire. Quel vaccin doit-on utiliser pour mettre à jour sa vaccination en 3^e secondaire?

Ce jeune doit recevoir deux doses de vaccin monovalent contre l'hépatite B selon le calendrier du PIQ.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

13. Quelle est la conduite à tenir dans les situations suivantes pour les enfants en 4^e année du primaire?

Situation	Vaccination Twinrix	Raison
L'enfant a déjà eu l'hépatite B.	Oui	Pour bénéficier de la protection contre l'hépatite A.
L'enfant a déjà eu l'hépatite A.	Oui	Pour être protégé contre l'hépatite B, qui est l'objectif principal du programme de vaccination.
L'enfant a déjà reçu un vaccin contre l'hépatite B.	Oui	Pour bénéficier de la protection contre l'hépatite A.
L'enfant a déjà reçu un vaccin contre l'hépatite A.	Oui	Pour être protégé contre l'hépatite B, qui est l'objectif principal du programme de vaccination.
L'enfant a reçu une vaccination adéquate contre l'hépatite B et l'hépatite A.	Non	Si les 2 calendriers vaccinaux ont été complétés, le Twinrix n'est plus indiqué.

Seul le vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix, est utilisé dans le programme de vaccination en 4^e année du primaire. Ce vaccin est très sécuritaire, et il n'est pas contre-indiqué de l'administrer à des enfants qui auraient déjà fait une hépatite B ou une hépatite A.

Vaccination contre l'hépatite B avant l'âge de 1 an

14. *Un enfant a déjà été vacciné contre l'hépatite B avant l'âge de 1 an. Peut-on lui administrer le Twinrix ?*

Si la vaccination contre l'hépatite B a été effectuée avant l'âge de 12 mois, l'enfant est considéré comme protégé et il peut recevoir le Twinrix pour bénéficier de la protection contre l'hépatite A.

Vaccination antérieure avec le Twinrix

15. *Un enfant a reçu antérieurement 2 doses de vaccin Twinrix à un mois d'intervalle selon le calendrier du PIQ. Doit-on lui donner la dose manquante selon ce calendrier? Si oui, quel est l'intervalle à respecter?*

Oui. L'administration de cette troisième dose doit respecter la période minimale de 5 mois depuis la dernière dose, selon le calendrier du PIQ.

16. *Un enfant a reçu une dose de 1 ml de Twinrix à l'âge de ≥ 1 an et avant la 4^e année du primaire. Combien de doses de vaccin doit-il recevoir en 4^e année du primaire pour compléter sa vaccination?*

Cet enfant doit recevoir une seule dose de 0,5 ml de Twinrix en 4^e année du primaire.

Amorce de la vaccination avec le Twinrix et voyage

17. *Un enfant a reçu une première dose de Twinrix à l'intérieur du programme de vaccination en milieu scolaire et fera bientôt un voyage dans une région où l'hépatite A est endémique. Doit-on lui administrer une dose de vaccin contre l'hépatite A en dehors du programme scolaire?*

Non. En se fondant sur les données disponibles, le Comité sur l'immunisation du Québec considère que 1 dose de vaccin Twinrix assure aux jeunes âgés de moins de 17 ans une bonne protection contre l'hépatite A jusqu'à l'administration de la deuxième dose, et est suffisante même en cas de voyage dans une région où la maladie est endémique.

Intervalle minimal entre les doses de vaccin

18. *Quel est l'intervalle minimal à respecter entre 2 doses pour enfants de Twinrix administrées selon le calendrier modifié?*

Le calendrier du programme de vaccination contre l'hépatite B en 4^e année du primaire diffère de celui du fabricant. De plus, une règle de base en immunisation veut que plus l'intervalle entre les doses est long, meilleure est la réponse immunitaire. Ainsi, le calendrier utilisé pour le programme de vaccination en milieu scolaire comporte 2 doses administrées à 0 et 6 mois. Ce calendrier doit donc être respecté le plus possible. Pour la vaccination en 4^e année du primaire, un intervalle minimal de 6 mois moins 2 semaines entre les doses doit être respecté.

19. *Quel est l'intervalle minimal pour compléter la vaccination en milieu scolaire avec le Twinrix d'un enfant qui a déjà reçu une dose du vaccin contre l'hépatite A en raison d'un voyage en région où la maladie est endémique?*

Pour le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4^e année du primaire, il n'est pas nécessaire de tenir compte des vaccins contre l'hépatite A reçus antérieurement. En effet, cet enfant sera adéquatement protégé après la seconde dose de Twinrix qu'il recevra 6 mois plus tard.

Vaccination des enfants immunosupprimés

20. *Comment doit se faire la vaccination des enfants immunosupprimés?*

La vaccination des enfants immunosupprimés à l'aide du Twinrix devra se faire selon un calendrier à **3 doses** (format Junior ou format adulte, selon l'âge de l'enfant) administrées à 0, 6 et 12 mois.

Comme le précise le PIQ, le dosage sérologique des anti-HBs après un intervalle de 1 mois et d'au plus 6 mois **après la série vaccinale** est recommandé chez les personnes dont la réponse pourrait être sous-optimale. Il est donc important d'informer les parents d'enfants immunosupprimés de la nécessité d'effectuer ce dosage sérologique des anti-HBs une fois la série vaccinale complétée.

Références

DUVAL, B., et autres. *Protection contre l'hépatite A et B conférée par deux doses de Recombivax® 2,5 µg ou deux doses de Twinrix Junior chez des enfants âgés de 8 à 10 ans*, [En ligne], Institut national de santé publique du Québec, 2003, 52 p. [www.inspq.qc.ca/pdf/publications/144-ProtectionHepatiteABEnfants8-10Ans.pdf] (Consulté le 14 avril 2013).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Documents pour les professionnels*, [En ligne], ministère de la Santé et des Services sociaux, 2013. [www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?documentation_pro] (Consulté le 14 avril 2013).